

Mise en ligne : 4 mai 2014.
Dernière modification : 1^{er} juillet 2022.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ ANONYME DES PLANTATIONS D'HÉVÉAS DE TAN-TUONG

filiale des Éts Boy-Landry
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Boy_Landry-Saigon.pdf

Épisode précédent ?

Société indochinoise de culture et de commerce (S.A., 1920), Gabriel Renoux, président.

1926 (janvier) : société civile.

1930 : S.A.

André Crémazy, co-fondateur, d'après son dossier d'officier de la Légion d'honneur (14 janvier 1931).

ORDRE DU JOUR
de la séance de la commission permanente du Conseil de Gouvernement
du 1^{er} septembre 1977
(*L'Écho annamite*, 1^{er} septembre 1927)

Cochinchine

3^o Projet d'arrêté autorisant la substitution de la Société des Plantations des hévéas de Tan-Tuong dans les droits et charges de M. Peysson sur deux lots de terrains domaniaux sis aux villages de Phuoc-An et Tan-Tuong (Biênhoà)

Notre carnet financier
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 avril 1930)

La Société civile des Plantations des Hévéas de Tan-Tuong, créée en janvier 1926 au capital de 6.000 piastres, s'est transformée en société anonyme. Elle a porté son capital à 130.000 piastres divisé en 6.500 actions de 20 piastres ainsi réparties : MM. Bainier, Boy-Landry, Giuntoli et Prunetti ¹ en ont chacun 1.084 ; MM. Crémazy, Gantier, Gonon et Pétin en ont chacun 541.

Il a été créé 1.000 parts bénéficiaires dont 504 attribuées aux actionnaires de la Société civile et 496 mises à la disposition du conseil. Elles ont droit à 20 % du superbénéfice, les actions recevant un premier dividende de 10 %.

Le conseil est autorisé à porter le capital à 500.000 piastres ou 5 millions de francs.

Premiers administrateurs : MM. Bainier, Boy-Landry, Gantier, Giuntoli, Gonon, Pétin et Prunetti.

¹ Joseph Antoine Jean Baptiste Mariani : né le 28 août 1880. Entré le 1^{er} juin 1904 dans l'administration cochinchinoise des forêts. Créateur en 1919 de la plantation Giuntoli et Prunetti de Chanh-luu (Thudaumot). Chargé de cours à l'École pratique d'agriculture de Bêncat. En retraite (1928). Administrateur des Plantations Mariani.

Siège social : 17, place du Théâtre, à Saïgon.

NOTRE INTERVIEW : M. ANDRÉ CRÉMAZY
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 décembre 1930)

.....
On le trouve parmi les créateurs de la première société de plantations de caoutchouc, la Société agricole de Suzannah, puis il fonde les plantations de Xuan-Loc, celles de Di-An et, plus récemment, celles de Tan-Tuong et de Long-Chieu.

.....
PLANTATION TAN-TUONG
(*Annuaire du Syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, 1931)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Annuaire_planteurs_caout.1931.pdf

Propriétaire : Société anonyme des plantations d'hévéas de Tân-Tuong.
Commune de Phuoc-an et Tân-Tuong.
Canton de Thanh-Tuy-Ha.
Voie d'accès : route Biênhoà, Long-thanh, Phuoc-Long et Phuoc-An.
Distance de Saïgon : 90 km.
Nature du terrain : terre grise,
Année de la première mise en culture : 1926.
Superficie globale : (voir ci-avant, province de Biênhoà n° 105).
Méthode de culture : labours mécaniques et binages.
Main-d'œuvre : locale.
Immeubles et installations : maison d'habitation pour le gérant, un hangar métallique pour matériel, paillotes pour coolies.
Matériel agricole : trois tracteurs, 4 charrues, une faucheuse.
Cheptel : 4 bœufs.

NOTRE CARNET FINANCIER
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mai 1931)

La Société des Plantations de Tan-Tuong, au capital de 130.000 piastres, projette de céder sa plantation à un autre groupe.

Annuaire général de l'Indochine, 1933, p. 843 :
SOCIÉTÉ ANONYME DES PLANTATIONS D'HÉVÉAS DE TAN-TUONG.
Commune de Phuoc-an et Tan-tuong
Canton de Thanh-tuy-ha,
Voie d'accès : route Biênhoà, Long-thanh, Phuoc-long, et Phuoc-an.
Saïgon à 90 km.
Surface totale : 916 ha.
Surface plantée : 46 ha.

Société des Plantations des Hévées de Tan-Tuong
Assemblée générale extraordinaire du 31 mars 1934
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 3 mai 1934)

Les actionnaires de la Société des Hévées de Tan-Tuong, société anonyme au capital de 130.000 p., actuellement en liquidation, dont le siège social est à Saïgon, 17, place du Théâtre [= Éts Boy Landry et apparentés : Cofat (tabac)...], réunis en assemblée générale extraordinaire le 31 mars, ont voté les résolutions suivantes :

Première résolution

L'assemblée approuve en tant que besoin les pouvoirs donnés à M. Gantier [des Éts Boy Landry et de la COFAT] par le conseil d'administration à l'effet de remplir par lui-même ou pour mandataire toutes formalités devenues nécessaires à la suite du dépôt du bilan et spécialement se présenter personnellement ou par mandataire à l'assemblée des créanciers pour concordat, pour donner connaissance de la renonciation de la société au concordat.

Deuxième résolution

L'assemblée générale donne au liquidateur tous pouvoirs pour effectuer toutes formalités et spécialement, en tant que besoin, pour faire procéder à la vente des biens immobiliers de la société.

SAÏGON

Tribunal de commerce, employeurs et employés
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 août et 1^{er} septembre 1934)

Le tribunal de commerce, présidé par M. Lavau, a rendu ce matin un jugement intéressant pour les employés de plantation ou de commerce.

M. Raffaéli, assistant de la plantation de Tan-Tuong, ayant été congédié avec un seul mois de préavis, alors qu'il avait droit à trois mois, traqua cette société et obtint gain de cause. Le tribunal lui accorda 960 p. et son voyage de retour en France.

Sur ces entrefaites, la Société des plantations de Tan-Tuong fut mise en liquidation et, par suite, M. Raffaéli, bien que créancier privilégié, dut attendre la fin de la procédure. Celle-ci fut assez longue, comme il arrive d'ordinaire, et, de ce fait, le privilège de créancier de M. Raffaéli, dont la durée ne dépassait pas 6 mois, se trouva contesté.

Le tribunal de commerce, ce matin, a tranché cette question en l'admettant comme créancier privilégié de la liquidation de la Société des plantations de Tan-Tuong, mais ce qu'il y a vraiment d'excessif, c'est que M. Raffaéli est toujours ici, n'ayant pu rentrer en France, et cela, par la faute du gouvernement général. Ce dernier a acheté la plantation, mais, bien qu'entré en possession depuis déjà quatre mois, il n'a pas encore versé un centime du prix d'achat !

GOVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'INDOCHINE

DIRECTION DES FINANCES

SERVICE DE L'ENREGISTREMENT DES DOUANES ET DU TIMBRE

AVIS-

(*L'Avenir du Tonkin*, 22 janvier et 9 février 1937)

Vente aux enchères publiques le 17 février 1937, à 9 heures, dans le bureaux du chef de la Province de Biên-Hoà, de la plantation d'hévéas de Tân-Tuong appartenant au gouvernement général de l'Indochine, sise au village de Phuoc-An et de Tan-Tuong, province de Biên-Hoà, comprenant ;

1°) Un terrain d'une superficie de neuf cent seize hectares soixante (916 ha 60 a.00 ca.) dont quatre cent cinquante huit hectares environ plantés en hévéas ;

2°) Diverses constructions à usage d'exploitation de la plantation.

MISE A PRIX : 70.000 piastres

Cautionnement pour enchérir : 3.000 piastres

On peut consulter le cahier des charges relatif à cette vente à la direction des Finances (Service central de» Domaines), avenue Puginier.
